

Syndicat des guides



Conseil d'administration du 18 mars 2021

Présents : Virginie Morel, Daniel Quérel, Jean Marie Portier, Cédric Everwyn, Didier Lavadoux, Alexandre Moores, Yves Bouchet, Patrick Desgué, Stéphane Guéno, Jean François Delanoë, Bertrand Vaintan.

Pouvoirs :

Excusés : Caroline Loury

-Compte-rendu-

➤ Élection du bureau

Trésorier : Cédric Everwyn, seul candidat est élu à l'unanimité

Trésorier adjoint : pas de candidat, le poste reste vacant

Secrétaire : Patrick Desgué seul candidat est élu à l'unanimité

Secrétaire adjoint : Virginie Morel seule candidate est élue à l'unanimité

Président :

Plusieurs candidats sont envisagés (Alexandre Moores, Yves Bouchet et Jean-François Delanoë) et les avis au sein du CA divergent. Alexandre Moores est aussi gérant de Chemins de la Baie ce qui peut être mal interprété. Yves Bouchet quand à lui est retraité, l'activité de guide de la baie est donc pour lui une activité d'appoint. Jean-François Delanoë, bien que poussé par certains administrateurs ne se sent pas à l'aise pour remplir cette mission. Après débat, les membres du CA décident de proposer au vote Alexandre Moores au poste de président. Il est élu avec 10 votes « pour » et 1 vote « contre ». Jean-François Delanoë quand à lui occupera le poste de vice-président pédestre, il sera impliqué autant que possible par le président afin d'étudier la possibilité d'assurer ultérieurement la présidence du syndicat.

Vice-présidents :

Pédestre : Jean-François Delanoë est élu avec 10 votes « pour » et 1 abstention.

Equestre : Caroline Loury est élue avec 10 votes « pour » et 1 abstention.

Kayak : Yves Bouchet est élu avec 10 votes « pour » et 1 abstention.

Vélo : poste vacant

Une réflexion s'engage autour du statut du vice président, l'un d'eux (généralement le vice-président pédestre) accompagne le président lors de réunions importantes notamment en sous-préfecture. Les statuts actuels sont-ils adaptés, ne serait-il pas pertinent de désigner 2 ou 3 vice-présidents sans tenir compte des spécialités et de créer des commissions pour chacune de ces spécialités. Ceci impliquerait de modifier les statuts. Sujet à étudier prochainement.

➤ Validation du compte rendu du dernier CA

Validé à l'unanimité.

➤ **Validation des comptes rendus des dernières AG**

Les comptes rendus des AG des exercices 2019 et 2020 sont validés à l'unanimité.

➤ **Compte rendu oral de la réunion du mardi 9 mars entre les guides (et aussi celle du 16 mars)**

Ces réunions ont été initiées par Styve Ibert. A chacune de ces réunions on pouvait compter une douzaine à une quinzaine de guides présents.

Décisions de ce collectif :

Un courrier demandant aux autorités (préfet et/ou sous-préfet) d'autoriser des groupes de plus de 5 personnes parce que notre activité se déroule en extérieur. Divers arguments sont présentés à cet effet.

En l'absence de réponse des services de l'état, ce courrier sera adressé aux élus, puis une action auprès des médias sera étudiée. Les personnes signataires sont les guides, les structures représentatives (AGB et Syndicat des guides).

Discussion au sein du CA :

Le syndicat souhaite-t-il être signataire de ce courrier ? A l'unanimité, le conseil d'administration décide que le Syndicat des Guides de la Baie sera signataire de ce courrier.

La discussion s'engage sur 1 point, que pensent les membres du syndicat de la possibilité de scinder les groupes en sous-groupes de 6 personnes à distance les uns des autres. Les avis sont partagés. Pour certains c'est comme séparer les familles ça peut se faire assez facilement, pour d'autre ça va fonctionner au début et très vite les gens vont oublier de faire attention.

Patrick Desgué pense que la mise en place de ce collectif informel est intéressante, ne faudrait-il pas profiter de cette dynamique pour mettre en place une ou deux fois par an une rencontre (réunion) avec tous les guides intéressés autour d'un thème.

➤ **Un point sur la situation COVID et les mesures à envisager (cf point précédent)**

Didier Lavadoux, demande si tout le monde est d'accord pour ne pas accepter de faire un détour par le Petit Bec comme le recommandait la municipalité en 2020. Tous le monde est de son avis.

Ce point se confond en grande partie avec le point précédent, rien d'autre à ajouter.

➤ **Questions diverses.**

• Le syndicat doit-il réagir lorsque l'un de ses adhérents ne respecte pas les mesures sanitaires en vigueur (groupe d'une quinzaine de personnes au lieu des 5 autorisées). En effet c'est fâcheux car cela rejaillit aussi sur les autres membres du syndicat, certains ne se sont pas gêné en utilisant cela afin de discréditer tous les membres du syndicat.

Le conseil d'administration décide de faire un mail à l'ensemble de ses adhérents pour leur rappeler la nécessité de respecter les mesures sanitaires en vigueur même si elles sont contraignantes et ne semblent pas toujours très logiques.

• Yves Bouchet se plaint de la sous-préfecture qui ne souhaite pas faire certaines recommandations concernant l'encadrement de groupes en baie par mail. Sur le sujet de l'accueil d'une famille de 7 personnes les parents + 5 enfants il a eu pour toute réponse (orale) du secrétaire général : « officiellement ce n'est pas autorisé, mais vous pouvez quand même sous votre responsabilité ».

• Cédric Everwyn demande à ce que le syndicat puisse disposer d'un numéro SIREN (nécessaire pour changer d'assureur). Les membres du conseil d'administration sont d'accord. Cédric Everwyn se charge de faire la demande.

• Subvention de la municipalité de Genêts : elle a été versée en 2020, bien que le bilan 2019 ne leur ait pas été transmis. En 2021, faire une nouvelle demande et fournir les bilans financiers des exercices 2019 et 2020.

• Accès au rocher de Tombelaine et nidification des oiseaux : Gérard Debout a été contacté par Didier Lavadoux à ce sujet, l'idée a été émise de définir des dates ajustables en fonction de la nidification des oiseaux (aigrettes garzettes et hérons garde-boeufs en particulier).